

POUR UNE BONNE PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE

EN CABINET OU EN CENTRE DE SANTÉ

1

MON CHIRURGIEN-DENTISTE M'INFORME CLAIREMENT DES SOINS DONT J'AI BESOIN OU DES ALTERNATIVES POSSIBLES. IL ME LAISSE LE TEMPS DE DÉCIDER



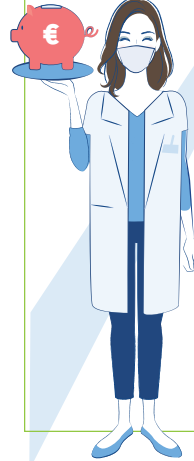
2

À PARTIR DE 70 €, MON CHIRURGIEN-DENTISTE ME PRÉSENTE PLUSIEURS DEVIS : JE SIGNE CELUI QUE JE CHOISIS



3

MON CHIRURGIEN-DENTISTE NE M'INCITE NI À PAYER À L'AVANCE NI À SOUSCRIRE UN PRÊT. SI LE COÛT EST ÉLEVÉ, UN ACOMPTE RAISONNABLE PEUT M'ÊTRE DEMANDÉ



4

EN CAS DE POSE D'IMPLANT OU DE PROTHÈSE, IL DOIT ME COMMUNIQUER LES DOCUMENTS DE SA TRAÇABILITÉ



DANS TOUS LES CAS
MON DENTISTE
DOIT ÊTRE
IDENTIFIABLE !



5

JE PEUX OBTENIR PAR ÉCRIT LA COPIE DE MON DOSSIER MÉDICAL

QUE JE REÇOIS
SOUS 8 JOURS (OU 2 MOIS
POUR LES DOSSIERS
DE PLUS DE 5 ANS)

